

AGFPN
4 rue Traversière
75012 Paris

Paris la Défense, le 30 juin 2016

PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Rapport annuel sur l'utilisation des fonds reçus

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 4 de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, et aux articles 6 et 7 du Règlement de gestion et d'attribution des fonds du 27 janvier 2016, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

- Document A : le rapport d'activité prévu à l'article L2135-16 du code du travail,
- Document B : l'attestation de notre commissaire aux comptes sur ce rapport,
- Document C : les comptes annuels 2015 certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale du SFIC en date du 18 mai 2016 ;
- Document D : le rapport de notre commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels.

Le rapport d'activité (Document A) est composé des pièces suivantes :

- Pièce n°1 : déclaration sur l'honneur de la Déléguée Générale du SFIC que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L2135-11 du code du travail ;
- Pièce n°2 : identification des financements octroyés au SFIC par l'AGFPN au titre de l'année 2015 ;
- Pièce n°3 : identification des moyens mis en œuvre par le SFIC pour réaliser les missions d'intérêt général listées à l'article L2135-11 du code du travail ;
- Pièce n°4 : description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général ;
- Pièce n°5 : note descriptive des moyens mis en œuvre par le SFIC qui ont concouru aux charges exposées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.



Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



Christine MORAU
Responsable du Service Comptabilité

DOCUMENT A :
Rapport d'activité



PIECE N°1 :
Attestation sur l'honneur

Je, soussignée.....*Anne BERNARD - GELY*....., Déléguée
Générale du SFIC, habilitée à ce titre à représenter le SFIC, atteste sur l'honneur que les fonds reçus de
l'AGFPN au titre de l'année 2015 ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L2135-
11 du code du travail.

Cette utilisation est détaillée dans les documents qui suivent au titre du rapport annuel d'activité prévu à
l'article L2135-16 du code du travail et attesté par notre commissaire aux comptes.

Fait à Paris la Défense, le 30 juin 2016

Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



PIECE N°2 :
Identification des financements octroyés par l'AGFPN au SFIC
pour l'année 2015

Les crédits reçus ont été enregistrés dans les comptes du SFIC selon la méthode suivante :

Les fonds ont été perçus par virement sur le compte bancaire du SFIC et ont été inscrits au crédit du compte « 758 Produit de gestion courante » dans la comptabilité du SFIC.

Le tableau ci-dessous retrace les crédits reçus de l'AGFPN par le SFIC au titre de l'année 2015 :

Date de réception	Montant (en euros)
04/09/2015	5 573,00
27/11/2015	3 715,00
29/12/2015	324,00
04/02/2016	2 932,00 (*)
15/06/2016	2 752,00 (*)
Total des montants perçus	15 296,00

(*) ces crédits reçus sont enregistrés dans les comptes du SFIC en 2016.



PIECE N°3 :

Identification des moyens mis en œuvre pour réaliser chacune des missions d'intérêt général (art.L2135-11 du code du travail)

Le SFIC n'a engagé de dépenses en 2015 qu'au titre de la première mission figurant à l'article L2135-11 du code du travail, à savoir « *la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs* ».

En effet, le SFIC étant une organisation d'employeurs agissant au niveau d'une branche professionnelle, il n'est pas habilité à contribuer aux missions figurant au 2^o¹ et au 3^o² (de l'article L2135-11 du code du travail).

Le tableau ci-dessous retrace le montant global des moyens affectés à la mission n°1 précitée au titre de l'année 2015, par type de charges. La description de ces moyens figure dans la Pièce n°5 ci-après.

Missions d'intérêt général	Montant des charges 2015 directement imputables à la mission	Quote-part des charges générales retenue au titre de l'exercice 2015	Montant total par mission
Mission n°1	19 783,82 €	680,48 €	20 464, 30 €
Mission n°2	-	-	-
Mission n°3	-	-	-
TOTAL	19 783,82 €	680,48 €	20 464, 30 €



¹ Mission de participation aux politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, laquelle est dévolue aux organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel, et national et multiprofessionnel.

² Mission de formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ou des adhérents à une organisation syndicale de salariés amenés à intervenir en faveur des salariés, laquelle est dévolue aux organisations syndicales de salariés.

PIECE N°4 :
Description du processus d'affectation des charges
à chaque rubrique de mission d'intérêt général

Comme indiqué dans la Pièce n°3, le SFIC n'a engagé de dépenses en 2015 qu'au titre de la première mission figurant à l'article L2135-11 du code du travail.

Par conséquent, la présente Pièce n°4 n'a pas lieu d'être remplie pour le SFIC dès lors qu'il n'a pas eu à ventiler les charges entre les différentes missions d'intérêt général prévues à l'article L2135-11 du code du travail.



PIECE N°5 :
Note descriptive des moyens mis en œuvre par le SFIC
qui ont concouru aux charges exposées

Il s'agit ici de détailler les moyens mis en œuvre par le SFIC pour remplir la mission d'intérêt général prévue au 1° de l'article L2135-11 du code du travail, et qui ont généré les charges dont le montant global figure dans la Pièce n°3 ci-dessus.

Le chiffrage des charges directes et indirectes induites par la conduite de la mission n°1 a été établi en suivant les préconisations du « Guide pratique sur la justification comptable de l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue social » établi par l'AGFPN.

1/ Charges directes engagées au titre de l'année 2015 pour la mise en œuvre de la mission n°1 :

Il s'agit des charges engagées en 2015 exclusivement dans le cadre des actions découlant de la mission n°1. Ces charges directement imputables sont retenues pour leur montant exact issu de la comptabilité du SFIC, enregistrées à partir de pièces comptables justificatives. Elles concernent des dépenses engagées spécifiquement dans le cadre de la mission n°1 en 2015, que le SFIC n'aurait pas supporté s'il n'avait pas mis en œuvre les actions relevant de la mission n°1.

En termes de personnel affecté à la mission n°1 en 2015, le SFIC a engagé des charges relatives :

- aux heures de travail effectif passées par un salarié du SFIC dont la fonction - Responsable des affaires juridiques et sociales – consiste notamment à mettre en œuvre la mission n°1.
Le coût salarial que représentent ces heures de travail effectif tient compte du salaire brut du salarié, auquel s'ajoutent les charges et contributions patronales ;
- aux heures facturées par un consultant externe au SFIC, spécialement affecté à la mission n°1, et à ses déplacements, justifiés par factures et notes de frais.

Le détail de ces charges directes se présente comme suit :

Montants exprimés en euros

	Nombre d'heures de travail effectif	Coût horaire	Sous-total	Frais de déplacement	TOTAL
Salarié du SFIC					
1/ Réunions paritaires (participation et/ou animation)					
	35,5 h	50,46	1 791,34	0	1 791,33
2/ Travaux connexes aux réunions paritaires (conception/évaluation/préparation, formation/information, suivi)					
	39 h	50,46	1 967,95	0	1 967,95
Consultant externe	77,5 h	171,50	13 291,25	142,00	13 433,25
					17 192,53

Les autres charges directement imputables à la mission n°1 en 2015 correspondent à des frais de restauration dans le cadre de réunions directement liées à la mission n°1 pour 191,29 € et aux honoraires de notre commissaire aux comptes au titre de l'émission de son attestation du présent rapport pour 2 400 €³.

2/ Charges indirectes engagées au titre de l'année 2015 et affectées à la mise en œuvre de la mission n°1 :

Il s'agit d'une quote-part des frais généraux de fonctionnement propres au SFIC engagés en 2015 indépendamment de la conduite de la mission n°1. La mise en œuvre des actions au titre de la mission n°1 ne pouvant exister que par l'existence même du SFIC, il est légitime qu'une partie des frais généraux de fonctionnement puisse être affectée à la conduite de la mission n°1.

³ Le montant de ces honoraires est comptabilisé dans les comptes du SFIC en 2016.

Pour évaluer cette quote-part, le SFIC a retenu la méthode consistant à affecter au montant global des frais généraux de l'année 2015 – figurant dans la Classe 6 des comptes annuels –, un coefficient correspondant au produit suivant : pourcentage du temps de travail effectif consacré en 2015 par le salarié du SFIC (Responsable des affaires juridiques et sociales) à la mise en œuvre des actions relevant de la mission n°1 x pourcentage de la surface occupée par ce salarié au sein des locaux. Ce coefficient s'élève à 0,30% au titre de l'année 2015.

Le détail des charges indirectes figure dans le tableau ci-après :

Frais généraux affectables	Montant global (en euros)	Montant éligible au paritarisme (en euros)
Loyer et charges locatives	179 145,93	543,38
Assurance	2 135,78	6,48
Entretien des locaux	10 891,70	33,04
Location matériel photocopieur	9 597,38	29,11
Electricité	3 753,52	11,38
Téléphonie et affranchissement	3 524,04	10,69
Maintenance informatique	11 928,48	36,18
Maintenance locaux	3 371,40	10,23
	TOTAL	680,48

SIGNATURES :

Conformément à l'article 4 de la Convention de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, le présent Rapport d'activité est signé ci-dessous par :



Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



Christine MORAUX
Responsable du Service Comptabilité

A Paris la Défense, le 30 juin 2016

DOCUMENT B :
Attestation du Commissaire aux Comptes

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
VISE A L'ARTICLE L. 2135-16 DU CODE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE CIVILE 2015**

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
VISE A L'ARTICLE L. 2135-16 DU CODE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE CIVILE 2015**

Au Délégué Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes du SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité et les états de virements bancaires reçus ;
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité ou les données de base de la comptabilité, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;

- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Paris, le 30 juin 2016

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS



Mohcine BENKIRANE

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Monsieur Mohcine BENKIRANE
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Paris-la Défense, le 30 juin 2016

Objet : Votre mission d'attestation sur les informations figurant dans le rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2015

Monsieur,

Conformément à vos normes d'exercice professionnel applicables en France, nous vous confirmons, ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre examen des informations établies dans le cadre du rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2015.

1. Ces informations (ci-après « **le Document** ») ont été préparés, en date du 30 juin 2016, sous notre responsabilité, dans le respect des dispositions prévues à l'article 4 de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, et aux articles 6 et 7 du Règlement de gestion et d'attribution des fonds du 27 janvier 2016.
2. Nous vous confirmons vous avoir communiqué l'ensemble des éléments pouvant avoir une incidence sur l'établissement des modalités de calcul de ces informations.
3. Les éléments pris en compte pour l'établissement de ces informations sont extraits des comptes annuels du SFIC au 31 décembre 2015 et des données de base utilisées pour la comptabilité.
4. Nous n'avons pas connaissance de :
 - faits significatifs liés à des fraudes, commises ou suspectées ;
 - cas identifiés de non-respect de la réglementation applicable à la société, dont les conséquences devraient être prises en considération lors de l'établissement de ces informations.
5. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur le Document.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale

**DOCUMENT C :
Comptes annuels 2015 du SFIC**

Bilan actif

S.F.I.C

N° SIRET : 78435984600028

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2014
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	7 947	1 950	5 997
		Fonds commercial (1)			2 485
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	7 947	1 950	5 997
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Actif circulant		Inst. techniques, mat. out. industriels	56 583	28 720	27 863
		Autres immobilisations corporelles			27 301
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	56 583	28 720	27 863
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille	7 998	7 998	4 756
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant		Prêts			
		Autres immobilisations financières	264 296		326 606
		TOTAL	272 294	7 998	331 362
	Total de l'actif immobilisé		336 826	38 668	298 157
	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		TOTAL			
Actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	30 999		30 999	
	Créances	Clients et comptes rattachés	179 181	179 181	171 259
		Autres créances	28 098	28 098	8 400
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	207 280	207 280	179 659
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie	527 072	527 072	658 133
		Disponibilités			
		TOTAL	527 072	527 072	658 133
	Charges constatées d'avance		97 374	97 374	79 772
Actif circulant	Total de l'actif circulant		862 727	862 727	917 565
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF		1 199 553	38 668	1 160 884
	Renvois :				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
	Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients

Bilan passif

S.F.I.C

Au : 31/12/2015

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 850 400)	850 400	814 678
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-154 341	35 721
	Situation nette avant répartition	696 058	850 400
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		696 058	850 400
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		19
Total			19
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 645	88 044
	Dettes fiscales et sociales	399 180	326 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		13 423
	Instruments de trésorerie		
Total		464 826	428 295
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		464 826	428 314
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 160 884	1 278 715
Dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		464 826	428 314
(3) dont emprunts participatifs			19

Compte de résultat

S.F.I.C

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	474 145	474 145	446 991
	Chiffre d'affaires net	474 145	474 145	446 991
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation		12 680	13 736
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2 203 472	2 337 943
	Autres produits			
	Total		2 690 298	2 798 671
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks		15 045	
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
Produits financiers	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		1 142 528	1 225 413
	Impôts, taxes et versements assimilés		107 726	105 799
	Salaires et traitements		976 618	913 903
	Charges sociales		528 289	508 390
	Dotations d'exploitation		12 884	8 984
	sur immobilisations			
Charges financières	amortissements provisions			
	sur actif circulant			
	pour risques et charges			
	Autres charges		341	5 337
	Total		2 783 434	2 767 829
	Résultat d'exploitation A		-93 135	30 841
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré C			
	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)		887	112
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			4 740
	Reprises sur provisions, transferts de charges		14	
	Différences positives de change			44
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		901	4 897
	Dotations financières aux amortissements et provisions		4 756	
	Intérêts et charges assimilées (5)		62 817	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		67 573	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	Résultat financier D		-66 671	4 897
	E		-159 807	35 738

Compte de résultat

S.F.I.C

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2015 31/12/2015 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 516	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	5 516	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	51	17
Résultat exceptionnel		F	-17
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-154 341	35 721
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



S.F.I.C

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2015

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	3
2.1. Actif	3
2.1.1. Actif immobilisé.....	3
2.1.2. Produits à recevoir.....	3
2.1.3. Charges constatées d'avance.....	4
2.1.4. Etat des échéances des créances.....	5
2.2. Passif.....	6
2.2.1. Capitaux propres.....	6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.2. Etat des échéances des dettes financières et autres dettes.....	7
2.2.3. Charges à payer	8
3. Informations relatives au compte de résultat	9
4. Autres informations	10
4.1. Engagement dans le cadre des indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	10
4.2. Effectif moyen	10
4.3. Engagements au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF).....	10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par la réglementation en vigueur, en particulier par les règlements ANC 2014-03 et CRC 99-01.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 9 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées par des dépôts de garantie, une participation au fonds de garantie CEMBUREAU et des titres.

Les titres sont inscrits à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité, appréciée en fonction notamment des critères retenus lors de l'acquisition, de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de recouvrement de la créance est inférieure à sa valeur comptable.

2. Informations relatives au bilan**2.1. Actif****2.1.1. Actif immobilisé**

Les tableaux des immobilisations, des amortissements et des dépréciations sont donnés en fin d'annexe.

Au 31/12/2015, le fond de garantie CEMBUREAU est évalué à 222 313 € contre 285 130 € au 31/12/2014 soit une perte de valeur de 62 817 € enregistrée en charges financières.

2.1.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	20 741
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	1 770
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	
Divers	1 000
TOTAL	23 511

2.1.3. Charges constatées d'avance

Poste	Montant
Abonnement	7 295
Assurance	2 316
Charges de personnel	5 526
Cotisations	19 679
Déplacement	353
Location mobilière	2 397
Loyer et charges	56 068
Maintenance	2 452
Réception	178
Sous-traitance	1 110
TOTAL	97 374

2.1.4. Etat des échéances des créances

	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	264 296		264 296
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	179 181	179 181	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés	7 513	7 513	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	1 822	1 822
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 656	3 656
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 625	8 625
		Divers		
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	6 483	6 483	
	Charges constatées d'avance	97 374	97 374	
TOTAUX		568 950	304 654	264 296

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Fonds associatif	814 678	35 721		850 400
Résultat de l'exercice	35 721	-154 341	35 721	-154 341
TOTAL	850 400	-118 620	35 721	696 058

2.2.2. Etat des échéances des dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine				
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	65 645	65 645		
Personnel et comptes rattachés	174 145	174 145		
Sécurité sociale et autres organismes	195 326	195 326		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	28 718	28 718		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	992	992		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	464 826	464 826		

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES ET BONUS A PAYER	
Congés et bonus provisionnés	126 365
Charges sociales provisionnées	80 311
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	16 594
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	
Personnel	47 780
Autres charges sociales	12 250
Autres charges fiscales	992
Divers	
TOTAL	284 292

3. Informations relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2015
Cotisations	2 189 680
Frais communs refacturés	474 145
Transferts de charges (*)	12 680
Produits divers	13 792
Total	2 690 298

(*) Les transferts de charges comprennent notamment la contribution 2015 de Cimbeton dans le cadre d'une convention de collaboration avec IDRRIM.

Les charges financières d'un montant de 67 573 € correspondent d'une part à la perte de valeur constatée sur le fonds de garantie Cembureau de 62 817 € et d'autres part à la dépréciation des titres de la Revue Générale des Routes de 4 756 €.

Les produits exceptionnels d'un montant de 5 516 € correspondent essentiellement au dégrèvement de la taxe foncière des années 2010 à 2014.

4. Autres informations

4.1. Engagement dans le cadre des indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Les indemnités de retraite sont provisionnées au bilan pour les salariés ayant manifesté leur intention de partir à la retraite.

Au 31/12/2015, le montant des indemnités de départ en retraite inscrit en hors bilan a été évalué à 93 643 € selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC. Cette évaluation qui porte sur l'intégralité du personnel en contrat à durée indéterminée tient compte des charges sociales et repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation utilisé : 2.03% - source iBoxx
- taux moyen d'augmentation annuelle des salaires : 1.5%
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de charges sociales : 45%
- les tables de mortalité utilisées sont issues des sources INSEE
- le taux de turn over utilisé est celui des activités associatives et extra-territoriales issu des tables DARES : 9.05%

4.2. Effectif moyen

	Personnel salarié
ETAM	4
Cadres	8
Total	12

4.3. Engagements au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF)

Depuis le 1er janvier 2015, le DIF a été remplacé par un Compte Personnel de Formation en application de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Tableau des immobilisations

S.F.I.C

Au : 31/12/2015

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	2 776	5 171			7 947
	Total II	2 776	5 171			7 947
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install.générales, ag. am. divers	23 489				23 489
	Matériel de transport					
	Mat. bur. et informatique, mobilier	22 283	11 786	976		33 094
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	45 773	11 786	976		56 583
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	7 998				7 998
	Prêts et autres immob. financières	326 606	507	62 817		264 296
	Total IV	334 604	507	62 817		272 294
Total général (I+II+III+IV)		383 154	17 466	63 793		336 826

Tableau des amortissements

S.F.I.C

Au : 31/12/2015

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	290	1 660			1 950
	Total II	290	1 660			1 950
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage					
	Install. générales, ag. am. divers	7 382	3 651			11 034
	Matériel de transport					
	Mat bur. et informatique, mobilier	11 090	7 572	976		17 686
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	18 472	11 224	976		28 720
Total général (I+II+III)		18 762	12 884	976		30 670

Tableau des réserves et provisions

S.F.I.C

Au : 31/12/2015

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif				
	Autres réserves				
	Total réserves				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges				
	Total				
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières	3 242	4 756		7 998
	Stocks et en-cours				
	Usagers				
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total	3 242	4 756		7 998
Total général		3 242	4 756		7 998
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 756		

DOCUMENT D :
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes annuels 2015 du SFIC

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

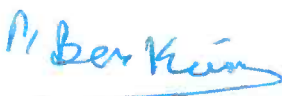
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 mai 2016

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS



Mohcine BENKIRANE